
Discours des orateurs de la société populaire, du comité de surveillance et de la commune de Montlhéry, qui expriment leur indignation sur l'horrible complot que des scélérats avaient tramé pour renverser le temple de la liberté, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours des orateurs de la société populaire, du comité de surveillance et de la commune de Montlhéry, qui expriment leur indignation sur l'horrible complot que des scélérats avaient tramé pour renverser le temple de la liberté, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 337-338;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20456_t1_0337_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

la tempête et l'orage réfléchira sur nous le bonheur. Vous aurez été inébranlables, vous aurez été la terreur des conspirateurs et des méchants. Vos vertus feront leur honte et leur désespoir et toujours avec vous, nous crierons dans l'enthousiasme de la reconnaissance et de la Liberté. Vive, Vive la Montagne, Vive la Convention, Vive la République une et indivisible et impérissable (1).

CADOT, BARBUAT.

21

La commune, le comité de surveillance et la société populaire du Port-au-Pecq, département de Seine-et-Oise, témoignent leur reconnaissance sur la sollicitude tendre, et la vigilance active qu'a montrées la Convention nationale, en dévoilant le plus atroce des complots, ourdi par une faction scélérate, qui se couvroit du masque du patriotisme. Ils invitent la Convention nationale à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle soit assurée qu'il n'existe plus un seul ennemi intérieur, et que ceux extérieurs soient entièrement réduits et impuissans.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Chaque jour vous acquérez de nouveaux droits à la reconnaissance nationale et chaque jour vous justifiez le choix que le peuple français a fait de vous pour lui donner un gouvernement républicain assis sur les principes sacrés de la Liberté, l'Égalité et de la Fraternité.

Votre tendre sollicitude et votre vigilance toujours active viennent encore de dévoiler le plus atroce des complots ourdis par une faction scélérate que nulles expressions ne peuvent même caractériser, par cette faction qui se couvroit depuis si longtemps du masque le plus spécieux du patriotisme et qui n'a point eu d'horreur d'aiguiser à son ombre le fatal poignard destiné à être plongé dans votre sein et celui d'un peuple généreux si cruellement séduit par un voile aussi trompeur. Mais qu'ils tremblent les conspirateurs de toute espèce. Autant le peuple français est brave et généreux, autant il se fait un devoir d'être juste et sévère.

Périssent donc tous les tyrans et les traîtres sous quelque forme qu'ils puissent exister ; que leurs têtes tombent sous le glaive de la loi ? S'il étoit possible d'ajouter à leur supplice une autre peine que la mort ; qui la mérite mieux que ces lâches intrigants et dénaturés qui, redevables de leur existence à notre Révolution qui les a retirés de la poussière, osent les premiers tenter de l'ébranler et la renverser par les moyens les plus odieux.

Organes de notre volonté, exprimez-là toujours librement pour affermir notre bonheur, et s'il pouvoit encore exister des monstres capables de l'entraver, semblables à un frêle

vaisseau que des vagues impétueuses jettent sur le rocher qui le brise, ils éprouveront le même sort contre la sainte Montagne qui ne cessera jamais d'être notre point de ralliement au premier son de votre voix qui nous annoncera que la liberté est menacée, nous volerons autour de vous avec nos frères de Paris pour leur servir de remparts jusqu'à ce que nous soyons assurés de notre triomphe ou que nous ayons péri en vous défendant.

Le salut de la Patrie vous prescrivant de plus en plus le devoir impérieux de ne pas abandonner son gouvernail, restez au poste que vous occupez si dignement jusqu'à ce que vous soyez assurés qu'il n'existe plus un seul ennemi intérieur de la République et que ceux extérieurs soient entièrement réduits et impuissans. Alors la nation vous donnera des successeurs pour vous rappeler au sein de vos familles vous délasser de vos fatigues honorables et y jouir paisiblement du bonheur que vous nous préparez.

Tel est le vœu de la commune, du Comité de surveillance révolutionnaire et société populaire du Port-au-Pecq dont nous sommes les organes et qui n'ont d'autre ambition que de voir affermir la Liberté et de pouvoir dire en expirant pour sa défense : Vive la République une et indivisible, Vive la Montagne (1).

22

La société populaire de Montlhéry, le comité de surveillance de la commune, et la commune de Montlhéry, expriment leur indignation sur l'horrible complot que des scélérats avoient tramé pour renverser le temple de la liberté : ils jurent de surveiller, dans leur commune, tous les intrigans ; de défendre la Convention nationale, d'être fidèles à leurs sermens, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir la liberté, l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

Le cⁿ BLAIN, orateur de la députation (pour la commune). Citoyens législateurs,

La commune de Montlhéry pendant que vous vous occupez des moyens de faire triompher la République de tous ses ennemis, votre comité de Salut public étonnoit l'Europe par l'énergie des mesures qu'il déployoit. Le crime veilloit. Des parricides conspiraient contre la liberté du peuple françois, scélérats d'autant plus dangereux qu'ils avoient usurpé le titre de patriotes, mais le génie de la Liberté veilloit aussi pour nous, le crime a été découvert, les coupables ont été poursuivis jusque dans votre sein.

Législateurs, c'est cette sévère justice qui ralliera toujours le peuple français autour de la Convention ; des traîtres peuvent s'introduire au milieu de vous, mais la république est impé-

(1) C. 299, pl. 1047, p. 54. Signé : PERROT, PETIT, DUBRAY (présid.), DELANNOY (secrét.), FOREST (secrét.).

(2) P.V., XXXIV, 124. Mon., XX, 48 ; J. univ., n^o 1584 ; M.U., XXXVIII, 203.

(1) C. 299, pl. 1047, p. 44. Les députés sont CADOT et BARBUAT qui ont signé l'adresse.

(2) P.V., XXXIV, 124. M.U., XXXVIII, 203.

rissable, mais votre imperturbable vigilance déjouera toujours les manœuvres infernales.

Que ces hommes pervers soient tous livrés au glaive de la justice ; qu'ils périssent comme tous les satellites ! Pour vous, inébranlables à votre poste, ne le quittez que quand la patrie sera sauvée, que lorsque la foudre aura frappé tous les modernes et méprisables Catilina, et si pour vous seconder, il faut que le peuple français se lève, parlez ; à votre voix des milliers de vengeurs marcheront, et ce jour sera le dernier de tous les conspirateurs et de tous les ennemis de la République ! (1).

Le cⁿ EMFROY, pour la Sté popul. Citoyens législateurs,

La Société populaire de Montlhéry a frémi d'horreur en apprenant l'affreux complot qui vient d'être découvert.

Quoi ! Lorsque les Comité de salut public et de sûreté générale agissoient avec la plus grande activité ; lorsque tant de têtes coupables tombaient sous le glaive de la loi, des scélérats qui se disoient patriotes, au sein même de la Convention, osoient encore tenter cet horrible complot pour renverser la Liberté que vous avez établie sur des bases inébranlables ! Qu'ils périssent ces monstres, et que la souveraineté du peuple et la dignité de la Représentation nationale soient enfin vengées !

Montagnards infatigables, la Société populaire de Montlhéry n'est qu'un point imperceptible dans la République, mais elle renouvelle le serment de soutenir vos glorieux travaux jusqu'à la mort. Encore une fois périssent tous les traîtres, et que les despotes coalisés qui les ont fait mouvoir, étonnés de votre énergie et de votre justice, se lassant de leurs noirs attentats contre les peuples, soient forcés de reconnoître l'unité et l'indivisibilité de la République française (2).

Le cⁿ DUTILLOY, pour le C. révolutionnaire.
Citoyens représentants,

Les républicains du Comité de surveillance de la commune de Montlhéry, ont été indignés en apprenant l'horrible complot que des scélérats avoient tramé pour renverser le superbe l'édifice que vous avez élevé par vos infatigables travaux.

Législateurs, ce Comité pénétré de reconnaissance de votre entier dévouement à la chose publique, vous conjure de rester au poste que la souveraineté du peuple vous a confié jusqu'à ce que tous les despotes coalisés soient anéantis, et que la tête de tous les conspirateurs ait fléchi sous le glaive de la loy.

Il vous jure de surveiller dans leur commune tous les intriguans, de vous défendre, d'être fidèle à leurs serments, et de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour maintenir la liberté, l'égalité et la République une et indivisible (3).

(1) L'adresse fut approuvée par le Conseil g^a 1 le 3 germ. II (C. 298, pl. 1034, p. 10. 11).

(2) C. 298, pl. 1034, p. 8.

(3) C. 298, pl. 1034, p. 7.

23

La société populaire du Mans félicite la Convention nationale d'avoir encore écrasé une fois le crime, qui avoit osé lever la tête; elle l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Le Mans, 28 vent. II] (2).

« Citoyens représentants,

Encore une fois le crime a levé la tête, et la Montagne l'a écrasé. Encore une fois vos jours et la liberté publique ont été en danger, et la salutaire prévoyance du Comité de salut public a éventé les mines que les ennemis du peuple creusaient sous les pas de ses plus zélés défenseurs.

Continuez à mériter les hommages de l'univers, dont vous assurez la liberté. Restez fermes à votre poste, et comptez sur notre amour comme sur notre reconnaissance. Vive la République ! »

CORNELLE (secrét.), DELELÉE (v.-présid.),
M. C. JOURDAIN (secrét.).

24

Le conseil général, le tribunal de paix, le comité de surveillance et la société populaire de Pont-la-Montagne, ci-devant Saint-Cloud, remercient la Convention nationale, et applaudissent au zèle infatigable qui l'anime pour le salut du peuple et l'affermissement de la République : ils applaudissent également à la surveillance et à l'énergie du comité de salut public et de sûreté générale ; manifestent leur joie sur la découverte de la plus scélérate conjuration, et demandent la punition prompte des coupables. Ils renouvellent le serment d'être fidèles à la Convention, de la défendre, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à ce que les brigands couronnés et leurs vils esclaves soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

Nous venons vous remercier et applaudir au zèle infatigable qui anime la Convention nationale pour le salut du peuple français et l'affermissement de la République une et indivisible.

Nous applaudissons également à la surveillance et à l'énergie de vos Comités de Salut public et de Sûreté générale. Grâce vous soit rendue de la découverte de la mieux ourdie et de la plus scélérate conjuration qui tendait à donner de nouveaux fers aux Français en rétablissant un tyran sur un trône encore tout fumant des crimes des Capets, à l'anéantisse-

(1) P.V., XXXIV, 125.

(2) C. 299, pl. 1047, p. 53.

(3) P.V., XXXIV, 125. M.U., XXXVIII, 203.